Communications du Comité central

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1911)**

Heft 113

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité central, dans sa séance du 17 juillet à l'Hôtel international à Genève, rectifia la rédaction des textes des statuts, conformément aux décisions de la dernière assemblée générale, et décida à les faire publier dans le prochain numéro de L'Art Suisse.

Il prit connaissance du fait, que Mr. Vibert s'étant désisté comme membre du jury annuel, il fut remplacé par Mr. L'Eplattenier de la section de Neuchâtel. Il chargea enfin son secrétaire d'exprimer dans le prochain numéro du Journal ses remerciements les plus chaleureux à la section d'Aarau, pour la belle réception que cette section a bien voulu réserver à la Société le 24 et le 25 juin 1911.

COMMUNICATIONS DU SECRETARIAT CENTRAL

A la Section d'Aarau de la S. d. P. S. & A. S.

Messieurs, au nom du Comité central j'ai l'honneur de vous remercier chaleureusement du charmant accueil et de l'hospitalité si cordiale que vous avez bien voulu réserver à l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale de notre Société le 24 et le 25 juin dernier.

Le Comité central est unanime à ajouter à l'expression de sa gratitude les meilleurs vœux pour la prospérité de votre section et vous prie d'agréer l'expression de ses sentiments distingués.

Au nom du Comité central:
Le Secrétaire: *C. A. Loosli.*

Estampe pour les membres passifs de 1911.

Au moment de la clôture rédactionnelle on nous informe que l'estampe de 1911, lithographie de Mr. Ed. Stiefel, représentant un tailleur de pierre hollandais, vient d'être tirée et sera expédiée dans le courant du mois d'août. Je saisis l'occasion de remercier bien chaleureusement Mr. Wolfensberger, propriétaire de l'excellent institut lithographique que l'on connaît, d'avoir bien voulu reproduire cette estampe à titre gracieux, et de le prier de bien vouloir conserver à notre Société les intentions excellentes dont il vient de faire preuve. **C. A. L.**

Séance des délégués

à l'Hôtel du Bœuf d'Or à Aarau
le samedi 24 juin 1911.

La séance est ouverte à 3 heures 1/4 de l'après-midi sous la présidence de M. Righini, Zurich. Sont présents les délégués de toutes les sections sauf Valais et Tessin.

Aarau : Weibel.
Bâle : Mangold.
Berne : Hubacher, Prochaska, Cardinaux.
Fribourg : de Schaller.
Genève : Vibert, Silvestre, Morard, Vautier, Dunki.
Lausanne : Hermenjat.
Lucerne : Emmenegger, Müry.
Munich : Wieland, Mettler.
Neuchâtel : de Meuron, L'Eplattenier, Delachaux.
Paris : Sandoz, Kälin.
Zurich : Righini, Meier.

Sont désignés comme secrétaires: M. **Hubacher** (Berne) pour la version allemande, M. **Delachaux** (Neuchâtel) pour la version française.

M. Loosli, secrétaire central, lit le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'année précédente. Ce dernier est accepté.

Le **Rapport des comptes** est fait par le Caissier central **M. Righini.** Le caissier fait remarquer l'amélioration sensible qu'il y a eu dans les rentrées des cotisations: il y avait en 1910 pour 2089 francs de cotisations arriérées, tandis qu'en 1911 il n'y en a que pour la somme de 288 francs. Cependant il fait remarquer qu'il pourrait y avoir plus de régularité encore. La fortune de la Société s'élève à fr. **5484. 36** dont il reste à déduire fr. **383. 35** d'honoraires au secrétaire et fr. **500.** — montant de 5 cotisations de membres passifs à vie, somme qui a été dépensée et qui figure encore dans la fortune de la Société.

Il reste donc fr. **4605. 01** (fortune au 12 juin 1910 fr. **3971. 32**). M. Righini propose de biffer ce poste de fr. **500.** — qui n'existe plus effectivement.

M. Röthlisberger (Neuchâtel) propose que ce poste de fr. 500. — soit reconstitué comme le règlement l'exige, par exemple par 5 annuités de fr. 100. —.

M. Emmenegger (Lucerne) propose de la faire en deux annuités de fr. 250. — prises sur l'argent liquide. **M. Righini** propose d'employer les fr. 300. — de l'exposition du Musée Rath marqués aux dépenses et qui rentreront après l'exposition, à reconstituer la somme en question. Cette dernière proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Wieland (Munich) demande des éclaircissements sur le déficit de l'Exposition de Dresde. D'après les renseignements du caissier, ce déficit provient de ports payés par la Caisse centrale du domicile des exposants à Berne et qui s'élèvent à environ fr. 400. —. (Sur cette somme il doit rentrer environ fr. 100. — des Chemins de fer fédéraux.)

M. Wieland recommande une grande prudence dans ces expositions à l'étranger, qui ne doivent se faire que dans des conditions tout à fait favorables pour nous.

Sont désignés comme **vérificateurs des comptes** pour l'exercice prochain Messieurs **Weibel** (Aarau), **Edm. Bovet** (Neuchâtel), comme suppléants **Joss** (Berne) et **Prince** (Neuchâtel).

* * *

Revision des statuts. **M. Righini** prend la parole au nom du Comité central au sujet de la révision de l'art. 6a et se rapportant à l'admission des étrangers. Le Comité central, après une consultation juridique avec le professeur **Rölly** à Zurich s'est rendu compte qu'il n'aurait pas eu besoin de prendre en considération la réclamation de **M. Trachsel** (Genève), par le fait que la décision de l'Assemblée générale précédente avait force de loi. **M. Righini** avoue l'erreur commise par le Comité central et propose de demander à l'Assemblée générale de ratifier purement et simplement le vote de l'année dernière. Après une longue discussion **M. Röthlisberger** propose que le Comité central explique la question à l'Assemblée générale et demande de passer à l'ordre du jour.

M. Righini demande alors la permission pour le Comité central, de biffer simplement l'article qui a trait à l'inscription dans le régistre du commerce parce que c'est là une démarche inutile et coûteuse après l'entrée en vigueur du nouveau Code civil que l'on peut épargner à la Société. L'Assemblée se déclare d'accord avec cette manière de voir.

* * *

Cotisations. Au nom de la section de Lucerne **Emmenegger** demande que la cotisation annuelle soit